

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



23097456

ale,

DÉPOSÉ AU GREFFE

17-07-2023

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : **0444 648 295**

Nom

(en entier) : **BAXTER SERVICES EUROPE**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIÉTÉ ANONYME**

Adresse complète du siège : **BOULEVARD RENE BRANQUART 80, 7860 LESSINES**

Objet de l'acte : DEMISSION ET NOMINATION D'ADMINISTRATEURS

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 26 juin 2023

L'assemblée générale des actionnaires décide :

a) d'accepter la démission de Monsieur Jacques Delbecq, domicilié à 7540 Kain, 103 Avenue des Alliés, comme administrateur avec effet à compter du 15 juillet 2023.

b) de nommer Madame Annelies Bryon, domiciliée à 1785 Brussegem, Hagebeuk 8, Monsieur Guy In 't Ven, domicilié à 2275 Lille, Boskant 55 et Monsieur Serge Vandermotten, domicilié à 7911 Oeudeghien, Chaussée Brunehaut 11 comme administrateurs avec effet à compter du 15 juillet 2023.

c) de fixer la durée du mandat d'administrateur de Madame Annelies Bryon, de Monsieur Guy In 't Ven et de Monsieur Serge Vandermotten à six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui délibérera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2028.

Les actionnaires rappellent et confirment que le mandat des administrateurs est exercé à titre gratuit.

En conséquence de ce qui précède, le conseil d'administration sera composé comme suit à compter du 15 juillet 2023 :

- Herman Jacobs.
- Annelies Bryon.
- Guy In 't Ven.
- Serge Vandermotten.

En conformité avec l'article 20 des statuts, tous les actes qui engagent la société, en justice et dans tous les actes, sont valables s'ils sont signés par deux administrateurs qui agissent conjointement.

Dans les limites de la gestion journalière, la société est également valablement représentée dans tous actes et en justice par la ou les personnes déléguées à cette gestion, qui agissent seul.

Le conseil d'administration peut conférer des mandats spéciaux à une ou plusieurs personnes. La société est valablement représentée par ces mandataires spéciaux dans les limites de leur mandat

L'assemblée confère une procuration spéciale à Corpoconsult Srl Rue Fernand Bernier 15, 1060 Bruxelles, représentée par ses administrateurs, David Richelle ou Pascal Decoo, agissant séparément et avec faculté de substitution, afin d'accomplir tous actes et signer tous documents en vue de la publication dans les Annexes du Moniteur belge des présentes décisions, en ce compris procéder à la signature des formulaires de publication, accomplir tous actes et signer tous documents en vue du dépôt des documents au Greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent et afin d'accomplir les démarches nécessaires ou utiles dans le cadre des présentes en vue de la mise à jour de l'inscription de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, de l'administration de la TVA et de tous autres services. Signé

David Richelle
c/o Corpoconsult Srl
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/07/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).